



demande de copie d'une offre concurrente

Par **mrbibibibi**, le **29/05/2009** à **19:17**

bonsoir

voilà j'ai trouvé un prêt bancaire à l'aide d'un comparateur de prêt, il s'avère qu'il est plus intéressant que celui de ma banque (échéance moins longue et pas de frais de dossier), j'ai donc informé mon banquier, qui désire une copie de cette offre commerciale pour pouvoir s'aligner, je lui ai dit que j'étais de bonne foi et qu'il n'aurait pas de copie de cette offre que cela n'était pas autorisé, il m'a fait la morale en disant que c'était la seule solution pour qu'il s'aligne et que c'était parfaitement légal (je suis presque certain que non) alors voilà ma question OUI ou NON et quel article de loi prouve que c'est autorisé ou pas autorisé. Histoire de le snober (j'ai compté 22 fautes d'orthographe dans son email balaise le directeur adjoint de la banque)

merci à tous

Par **ardendu56**, le **30/05/2009** à **22:53**

mrbibibi, bonsoir

Désolée mais vous ne pourrez pas le snober avec une loi; ce qu'il vous fait, n'est pas illégal, juste pas joli mais il n'est pas le seul à jouer ainsi, les assureurs font la même chose : Dites-moi combien vous payez ou plus finement, montrez-moi votre contrat que je vérifie les conditions (et le prix mais ça, il ne le dit pas) il le fait et peut s'aligner.

C'est juste "pas très beau" mais cela fait partie de la loi du marché.

Demandez à votre banquier de vous faire confiance sur vos dires "je lui ai dit que j'étais de bonne foi" vous, vous n'hésitez pas à lui confier votre salaire ou autre.

Sur le document du comparateur de prêt, vérifiez dans les clauses, s'il n'est pas indiqué que le document est du domaine du privé et qu'il n'aurait pas de copie de cette offre que cela n'était pas autorisé, document personnel et confidentiel, tout droit réservé...

Dans ce cas, vous pourriez lui montrer une photocopie en rayant les propositions, juste en laissant l'en-tête et en diminuant l'écriture pour qu'elle reste illisible genre 50%. En tout état de cause, montrez-lui mais ne lui laissez pas.

Bien à vous.